

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 27 juin 2017

- **Désignation** d'une Secrétaire de Séance : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement
- **Appel** nominal.
- **Approbation des procès-verbaux des séances du 16 mai 2017 : adopté**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Thèmes :

- Stationnement
- Retour actions propreté

II – Rapports

1 – Décision modificative n°2

2 – Approbation de la convention de partenariat avec le groupe LA POSTE

3 – 26305 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public communal à titre gratuit, situé 1 rue Desaix à Lyon 3e, au profit de l'Association "Maison pour Tous/Salle des Rancy" - EI n° 03025

4 – 26249 - Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'Etat et l'ANRU pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon. Attribution d'une subvention de 87 843 euros à l'association Anciela, sise 110, grande rue de la Guillotière à Lyon 7e – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

5 – 26248 - Approbation et autorisation de signature des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2017-2020 pour les quartiers prioritaires de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise à signer avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les bailleurs sociaux

6 – 26351 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 50 250 euros

7 – 26043 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - Exercice 2017

8 – 26331 - Subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 353 740 euros. Autorisation de signer les conventions de financement. (Présence d'un rectificatif)

9 – 26301 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

10 – 26251 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros

11 – 26227 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2017

12 – 26344 - Attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 224 800 euros – Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école

de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche - à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

13 – 26319 - Programmation de la Fête de la Musique 2017 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 380 euros - Approbation de conventions types.

14 – 26304 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine pour l'organisation de la 5e édition du festival "Lamartine à la plage", du 22 au 24 septembre 2017.

15 – 26286 - Attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations du secteur arts visuels, du cinéma et du secteur lecture pour un montant global de 47 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et approbation d'une convention d'application

16 – 26284 - Attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations du secteur arts numériques pour un montant global de 18 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel - FIC

17 – 26236 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 142 000 euros - Approbation d'une convention avec la compagnie Propos

18 – 26234 - Attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 132 000 € - Approbation de conventions avec les associations After Effects, RESEAU et MJC Presqu'île Confluence

19 – 26211 - Attribution de subventions de fonctionnement à 38 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du Théâtre pour un montant global de 281 000 euros (FIC) - Approbation de conventions

20 – 26315 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la 15e édition de "Lyon Free Bike", le dimanche 10 septembre 2017 - Approbation d'une convention mixte.

21 – 26312 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 2e édition du "Nordic Walk in Lyon", le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017.

22 – 26311 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la 8e édition de "BMX Street Station", les samedi 7 et dimanche 8 septembre 2017.

23 – 26280 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association "Lyon Métropole Handibasket Club" pour sa participation à la phase finale du Championnat de France à Lille, les 6 et 7 mai 2017

24 – 26175 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros aux associations sportives de proximité

25 – 26321 - Lyon 3e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition d'un terrain pour les besoins d'un jardin partagé sis rue Jeanne Hachette - Parcelle AZ 284- N° EI 03 390

26 – 26246 - Jardins partagés – convention d'occupation temporaire avec l'association « Les Coccinelles de Sans-Souci » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 30 rue Jeanne Hachette à Lyon (3ème arrondissement), sur un terrain relevant du domaine public de voirie - Approbation et autorisation de signature de la convention

27 – 25710 - Rapport d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon – Années 2014/2016 – Secrétariat de la Ville de Lyon – Mission Egalité

28 – 26155 - Lyon 3e - Avenant à la convention tripartite Ville de Lyon / Grand Lyon / Hospices Civils de Lyon portant sur l'attribution d'une subvention au projet de modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot - Opération 03SEHEH, programme 00001, AP 2014-1

29 – 26374 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation de travaux d'investissement

30 – 26356 - Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 214 766,00 euros relatif à une opération de requalification des espaces extérieurs située 38-42-42 bis, rue Feuillat à Lyon 3e.

31 – 26328 - Lyon 3e / Villeurbanne - Acquisition à titre onéreux d'un bien immobilier, sis 9 rue Pionchon à Lyon 3e et 8/10 rue du 14 juillet à Villeurbanne, à Mme Nicole Guichardon, épouse Rivier - EI 03430 et 99077 - Numéros d'inventaire 03430 A 001, 03430 B 001, 03430 T 001-01, 99077 A 001, 99077 B 001, 99077 T 001-01 - Opération 03430001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements groupes scolaires 2015-2020", programme 00006

32 – 26049 - Lyon 3e - Cession à titre onéreux du volume n° 23 situé en rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier "Le Clip", 81-85 cours de la Liberté, au profit de M, Jean-Philippe Costet et Mme Coralie Royer épouse Costet - EI 03370 - N° inventaire 03370 A 001

Questions diverses.

VILLE DE LYON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU 3^{ème} ARRONDISSEMENT

SEANCE DU : 27 juin 2017

SAISINE DU : 12 juin 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 juin 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 21 juin 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 36

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabrice VIDAL, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Yann BEN HAYOUN, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Fouziya BOUZERDA, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Pascale COCHET, Ludivine PIANTONI, Amandine BARIOZ PLANCHE, Pierre BERAT, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE, Mohamed-Hanafi BENZAOUI, Alain QUESSADA.

Absents excusés: Georges KEPENEKIAN, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Anne BRUGNERA, Gilles VESCO, Nora BERRA, Céline BOS.

Dépôts de pouvoirs : Anne BRUGNERA, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Pierre FRONTON, Dominique HITZ donnent pouvoir à Guy CORAZZOL, Thierry PHILIP, Catherine PANASSIER, PEISER, Antoinette BLEY, pour les représenter et voter en leur nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 29 (27 + 2 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 16 mai 2017

T.PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous pouvons commencer cette séance par l'approbation du procès-verbal du 16 mai 2017. »

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mai 2017 : adopté**

I - Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement

Thèmes :

- Stationnement
- Retour actions propreté

Conformément à l'article 25 du règlement intérieur du conseil du 3^{ème} arrondissement :

« Les débats des C.I.C.A sont dématérialisés. Ils sont consultables dans leur version audio ainsi que toutes les pièces annexes. A la demande, ils pourront être transmis par Internet ou sur support informatique. »

II – Rapports

1 – Décision modificative n°2

RAPPORTEURE : A. BLEY donne lecture du dossier : « Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, effectivement cette délibération est afférente à la décision modificative n°2 affectant des crédits supplémentaires sur l'état spécial 2017 de notre arrondissement, crédits approuvés par le conseil municipal du 29 mai dernier pour tenir compte de trois éléments :

- le remboursement par la ville de Lyon des frais de plateaux repas pour les quatre tours d'élection pour un montant de 16 240 €,
- le reversement de 30 % des recettes encaissées en 2016 pour la location de la salle Eugène Brouillard pour un montant de 690 €,
- la redevance de la fédération des œuvres laïques pour sa contribution aux charges de fluides pour le bureau dont elle dispose au sein de notre Mairie, pour un montant de 3 648 €.

Je sollicite mes chers collègues votre avis favorable sur ce rapport et d'avance je vous en remercie. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – Approbation de la convention de partenariat avec le groupe LA POSTE

RAPPORTEUR : P. FRONTON donne lecture du dossier : « Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il s'agit d'une convention qui a été signée entre la Poste et la ville de Lyon à l'occasion du spectacle Maillage dont c'était la deuxième édition. La Poste a consenti un partenariat à hauteur de 1 500 € pour pouvoir accomplir ce spectacle. Il ne faut pas oublier que nous avons eu cette année 1 700 personnes qui sont venues voir ce spectacle, contre 700 l'année dernière.

La contrepartie qui a été consentie est la suivante : les flyers de la Poste ont été distribués en même temps que le programme et sur la 4^{ème} de couverture apparaît le logo de la Poste.

Il est important de savoir que tous les services, tels que la communication ou le graphisme ont été effectués en interne au sein de la Mairie.

Je vous demande d'approuver la signature de cette convention de partenariat. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – 26305 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de mise à disposition d'un local du domaine public communal à titre gratuit, situé 1 rue Desaix à Lyon 3e, au profit de l'Association "Maison pour Tous/Salle des Rancy" - El n° 03025

RAPPORTEURE : C. RICHNER donne lecture du dossier : « Oui merci Monsieur le Maire. Mesdames, Messieurs, à la suite de la décision de la Maison de l'Enfance du 3ème ouest, située 1 rue Desaix, de cesser ses activités à compter du 31 août 2017, il est proposé à la MPT Salle des Rancy la mise à disposition, par convention, des locaux communaux occupés jusqu'à présent par la Maison de l'Enfance.

En effet pour votre information, prenant la succession de la Maison de l'Enfance, un accueil de loisirs est créé. Il s'appelle « Rancy Part-Dieu » et proposera des activités aux enfants qui auparavant se rendaient dans cette Maison de l'Enfance.

Je vous remercie d'approuver la nouvelle convention jointe à ce rapport, qui est consentie jusqu'au 31 décembre 2020 »

Monsieur LASSAGNE : « Monsieur le Maire bonsoir. Quelques questions sur la disparition de la maison municipale de l'enfance : la première concerne la raison pour laquelle cette structure disparaît. Ensuite dans le rapport, si on comprend bien, c'est la Maison pour Tous qui reprend ces activités sur le même périmètre, sur la même offre pour les familles, ou est-ce que les choses vont changer ? Ensuite, nous avons une question sur la localisation de ces activités qui seront dans le groupe scolaire Léon Jouhaux, si nous avons compris. Là aussi, quid du dimensionnement par rapport à feu la maison municipale de l'enfance. Enfin, concernant l'avenir du personnel, hormis la Directrice qui part à la retraite, est-ce que le personnel sera conservé, transféré ? Est-ce que vous auriez des éléments de réponse sur toutes ces questions. Enfin l'avenir du 1, rue Desaix c'est un local qui est intéressant et bien placé dans le quartier avec des besoins importants pour les familles. Nous aimerions avoir des précisions sur tous ces sujets. Merci. »

C. RICHNER : « Monsieur je vais essayer de répondre aux diverses questions que vous venez de poser.

L'arrêt de l'activité de cette maison est, c'est vrai, lié à l'arrêt de l'activité de sa Directrice et en même temps, d'une décision prise par le CA d'interrompre son mandat. L'interruption de cette activité a été l'objet d'une assemblée générale en présence de nombreux parents inquiets. Il y a une âme dans cette maison et je pense que la Directrice, quittant cette structure, le CA s'est senti solidaire de ce départ et a décidé d'interrompre son activité. Il y a eu aussi quelques malentendus. En effet, siégeant régulièrement au CA de cette Maison de l'Enfance, j'ai toujours dit que la démolition de la Maison de l'Enfance Ouest était prévue à long terme. On n'en connaissait pas la date mais je pensais – et Monsieur le Maire m'a souvent confirmé ce propos – que cette maison ne serait pas démolie avant 2020 et qu'il n'y avait pas d'urgence à interrompre son activité. Je ne suis pas dans le secret des personnes qui ont fait ce choix difficile, un choix partagé par cette équipe.

Il a fallu prendre des décisions afin de répondre à l'attente des parents, car la priorité est l'accueil des enfants. Il a été réfléchi par les adjoints de la Mairie centrale. La proposition de solliciter la MPT des Rancy pour travailler sur la création d'un accueil de loisirs s'est engagée et bien engagée. J'ai assisté à la réunion de travail (lundi 12 juin 2017) à la MPT où tous les parents étaient présents et souvent inquiets. Ils ont été informés des règles du jeu de ce nouvel accueil de loisirs qui proposera des activités très variées. Vous connaissez la MPT des Rancy, vous pouvez lui faire confiance.

Les locaux : les enfants d'élémentaire seront reçus, accueillis à l'école Léon Jouhaux dans certaines salles encore disponibles, ainsi que certains élèves de l'école maternelle. Il est vrai qu'il a été demandé à la Directrice de la Maison de l'Enfance de rapidement se séparer de tous les objets, meubles auxquels elle était peut-être attachée, pour libérer cette Maison de l'Enfance, encore utilisable et en bon état. Cela se négocie doucement, tranquillement. Cependant, nous espérons que cette maison soit ouverte en septembre pour accueillir les enfants. En résumé, la localisation des activités se fera dans des salles de l'école Léon Jouhaux et dans la Maison de l'Enfance. »

T. PHILIP : « J'ai dit qu'il n'y aurait aucun projet avant 2020 ; c'est une certitude absolue. Dans ce mandat il n'y a strictement aucun projet sur le site de la Maison de l'Enfance. Il y a des projets qui circulent, mais il y en a d'autres qui n'utilisent absolument pas cet emplacement de la rue Desaix,

emplacement qui appartient à la Métropole.

À titre personnel je pense qu'il ne va rien se passer avant 2030, mais c'est à titre personnel. En tout cas c'est ce qu'on pouvait garantir à l'association, dont il faut quand même souligner l'âge moyen. Ils ont pris une décision. C'est souvent aussi le rôle qu'on devrait tous avoir. Faire en sorte qu'il y ait du renouvellement dans les associations car là, il n'y avait pas que la Directrice qui avait l'âge de la retraite. Il n'y avait pas de renouvellement au conseil d'administration ce qui était un vrai problème. Par contre Abdel voulait rajouter quelque chose avant de dire qu'il ne votera pas sur ce que sera la Maison pour Tous. »

A. ACHACHE : « je ne prends pas part au vote, faisant partie du conseil d'administration de la Maison pour Tous depuis de très nombreuses années, voire quelques décennies.

En ce qui concerne le personnel, ce ne sont que des personnes en contrat CDD à la saison, sauf pour une personne. Pour les personnes en CDD, il leur sera proposé de revenir avec la Maison pour Tous sous les mêmes conditions que le personnel du centre de loisirs de la Maison Pour Tous. Une discussion est en cours concernant la personne en CDI. La Directrice comme vous l'avez dit, prend sa retraite donc le problème ne se pose pas.

Sur les conditions d'accueil, la Maison pour Tous s'est réunie avec les parents comme l'a dit Claudine, pour adapter leur centre de loisirs, leurs prestations, à ce qui existait au sein de la Maison de l'Enfance. »

L. LASSAGNE : « Je voudrais simplement remercier Madame RICHNER pour la franchise de sa réponse concernant la cessation d'activité qui me laisse un petit peu sur ma faim. C'est vrai que c'est un petit peu troublant. Je vous demanderai, si vous l'acceptez, le dernier compte rendu du conseil d'administration parce qu'on n'arrive pas vraiment à comprendre si l'association a pris cette décision en son âme et conscience, ou si c'est par manque de visibilité de la part de la Métropole sur l'avenir de ces locaux. J'ai un petit peu de mal à me faire une opinion suite à votre réponse. »

T. PHILIP : On va se faire une opinion par le vote.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

Abstention des Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON (P. BERAT + P. HUGUET, L. LASSAGNE)

A. ACHACHE NPPV

4 – 26249 - Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise - Demandes de cofinancement auprès de l'Etat et l'ANRU pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon. Attribution d'une subvention de 87 843 euros à l'association Anciel, sise 110, grande rue de la Guillotière à Lyon 7e – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes

RAPPORTEURE : C.PANASSIER donne lecture du dossier : « Le premier point concerne les postes des missions territoriales et donc nous sommes concernés par un poste pour le 3ème arrondissement. Le deuxième point concerne une subvention à l'association ANCIELA qui s'occupe de la formation et de l'accompagnement des conseils citoyens suite à leur création. Le dernier point porte, dans le cadre du CLSPD, sur le financement des postes des intervenants sociaux dans les différents commissariats pour mieux accueillir les victimes et nous sommes surtout concernés. Je vous propose d'accepter ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – 26248 - Approbation et autorisation de signature des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2017-2020 pour les quartiers prioritaires de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise à signer avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les bailleurs sociaux

RAPPORTEURE : C.PANASSIER donne lecture du dossier : « La convention GSUP, gestion sociale et urbaine de proximité est en fait la partie la plus riche et la plus concrète de l'action de la politique de

la ville dans les différents quartiers concernés. Elle porte vraiment sur l'amélioration du cadre de vie à travers différentes actions. Dans le 3ème, c'est le quartier Moncey qui est concerné et les actions qui sont déployées ont principalement portées sur la création de locaux poubelles. Ce n'est pas très pimpant dit comme cela, mais au quotidien c'est très important. On a dans ce quartier-là beaucoup d'anciens immeubles dépourvus de rez-de-chaussée avec des locaux suffisamment grands pour permettre le tri. Il y a donc eu pas mal d'aménagements de locaux poubelles. Il y a eu aussi l'aménagement de cours, souvent des arrières cours qui étaient un peu sordides ; et également de la réfection de rez-de-chaussée. Dans le cadre de la GSUP, il y a également la mise en place d'une médiation sociale sur la place Gabriel Péri. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – 26351 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 50 250 euros

RAPPORTEUR : R. JACQUET donne lecture du dossier : « Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération souligne le rôle essentiel des associations dans l'action en faveur de l'égalité pour laquelle la ville est très engagée. Nous avons déjà adopté des subventions pour des actions dans ce domaine en janvier dernier. Cette délibération complète utilement notre accompagnement pour ALTA, association qui sous forme théâtrale et de danse avec de jeunes handicapés, développe ces thèmes, et pour l'association SOS RACISME, qui lutte contre les discriminations. Je vous demande d'approuver ce rapport. »

A. QUESSADA : « Oui une remarque Monsieur le Maire sur les prises de position régulières de SOS RACISME qui est une caisse de résonance politique. Cela m'ennuie de voir une association qui s'occupe d'handicapés, pour qui j'ai beaucoup d'admiration, et SOS RACISME dernièrement qui a encore pris position entre les deux tours de l'élection présidentielle. »

T. PHILIP : « Donc vous demandez un vote par division c'est cela ? »

A. QUESSADA : « Je vous remercie oui c'est cela. »

T. PHILIP : « Donc qui est contre la partie concernant SOS RACISME ? 1. Qui s'abstient ? Il est approuvé. Pour le reste du rapport qui est contre ? Qui est pour ? Pas d'abstention. Il est approuvé. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A LA MAJORITE

Vote CONTRE de l'Elu du Groupe LYON BLEU MARINE (A. QUESSADA) pour l'aide accordée à SOS RACISME

7 – 26043 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 103 900 euros - Exercice 2017

RAPPORTEUR : R. JACQUET donne lecture du dossier : « Cette délibération concerne l'action de la ville de Lyon avec des associations en nombre important, pour les questions de l'égalité femmes hommes. Nous abordons cette question assez souvent donc je ne développe pas sur les enjeux qui nous sont continuellement posés et je ne voudrais pas être redondant. Par contre, je voudrais vous dire tout le plaisir que j'ai de promouvoir des actions en faveur de l'égalité réelle que l'on soit femme ou homme dans notre arrondissement et au niveau de la ville. En effet, le 16 juin dernier, nous avons organisé dans la salle de conférence de la SEPR, un forum théâtre par les étudiants de Master Egal de l'université Lyon II, avec une centaine de collégiens et collégiennes de 4ème du collège Lacassagne. Nous avons eu au cours de ce forum théâtre, 2 h de dialogues interactifs traitant de ces enjeux d'égalité, entre étudiants et collégiens et collégiennes, et une participation très dynamique des jeunes garçons et des jeunes filles. Je trouve qu'il faut que nous trouvions dans notre pratique ces formes interactives, sous forme de théâtre ou autre, qui permettent une coparticipation très stimulante.

Pour cette délibération, il s'agit de soutenir l'action indispensable d'associations en faveur de l'égalité réelle avec des actions nouvelles comme vous pouvez le voir en regardant la délibération.

Le GAMS est une nouvelle association qui agit contre les mutilations sexuelles et les mariages forcés,

auxquels nous sommes contraints de faire face encore de nos jours et ici.

Aussi l'association REUSSIR ET AVENIR POUR TOUS insertion des jeunes par le sport.

Pour le 3ème il y a trois autres associations habituelles : FEMMES SOLIDAIRES, COUPLE ET FAMILLE, l'ACSF qui sont plus généralement connues.

Je vous demande d'approuver cette délibération. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

8 – 26331 - Subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 353 740 euros. Autorisation de signer les conventions de financement. (Présence d'un rectificatif)

RAPPORTEURE : F. SERAPHIN donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, normalement, le champ de la solidarité relève de la responsabilité de l'État ou des départements ainsi que la métropole de Lyon depuis le 1er janvier 2015.

Pour sa part, la ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement défini quatre axes que nous rappelons régulièrement ici :

- la lutte contre les grandes précarités,
- le soutien aux personnes en situation de fragilité économique,
- les aides aux personnes handicapées,
- la prise en compte de la problématique des personnes âgées.

Parallèlement aux prestations qu'elle propose directement par le biais de son centre d'action social pour ses citoyens, la ville de Lyon apporte également son soutien à un ensemble d'organismes que vous avez dans les tableaux qui vous a été donné. Ces organismes interviennent sur différents champs :

- la lutte contre l'exclusion et le maintien du lien social,
- l'accès à l'hygiène et aux soins,
- l'aide alimentaire.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles dans ces différents domaines et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Pour cette année 2017, la ville de Lyon donc financera par le biais de subventions pour un montant global de 1 353 740 €.

Sur notre arrondissement, nous sommes concernés par l'intervention d'une association, que tout le monde connaît ici, qui s'appelle LAHSO et qui intervient sur l'accueil de jour, par le biais de son point accueil, en faveur des personnes sans domicile, pour une subvention de 175 000 €. En deuxième lieu, cette association intervient sur la lutte contre l'exclusion, le maintien du lien social. La ville va financer, pour un montant de 63 000 €, les projets de réinsertion des personnes en situation d'exclusion.

Il faut savoir que les ateliers de recherche d'emploi sont mis à la disposition des personnes des CHRS, ainsi qu'aux personnes qui se trouvent sur le territoire de cette association.

Cette association a un taux de réussite de réinsertion de plus de 65 %, qui est une très belle réussite pour ce type d'association.

Mesdames et Messieurs je vous remercie de soutenir cette association.

Pour ma part, je ne participerais pas au vote. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

F. SERAPHIN et M. ROY NPPV

9 – 26301 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros - Approbation et autorisation de signer les conventions de financement.

RAPPORTEUR : J.-F. BEL donne lecture du dossier : « Oui Monsieur le Maire, chers collègues,

Mesdames et Messieurs, la présente délibération est très classique. Elle prévoit d'attribuer des subventions à des associations très connues de l'arrondissement. Le montant global directement lié à l'arrondissement est de 157 900 € et se découpe de manière suivante :

- 150 000 € pour le GFRL, service de portage de repas à domicile,
- 1 500 € pour nos amis de l'Olivier Des Sages,
- 600 € pour l'association Loisirs et solidarité des retraités,
- 1 000 € pour BIEN VIEILLIR DANS SON QUARTIER,
- 1 300 € pour le CRIAS MIEUX VIVRE,
- 3 000 € pour le CODAP qui sera une fois de plus très présent pour notre semaine d'octobre,
- 500 € pour VIVRE A PLEIN TEMPS.

Il est à noter que l'association JEAN ZAY qui a été dotée de 500 € ne nous concerne pas ; c'est une erreur d'adresse. Elle a été implantée boulevard Vivier merle, ce qui est une erreur. J'ai fait le nécessaire pour que cela soit changé.

Toutes ces associations ont une incidence sur le bien-être des seniors de l'arrondissement. Cette incidence est depuis longtemps reconnue pour leurs actions bienveillantes qui pour beaucoup sont quotidiennes.

Ces associations méritent une fois de plus notre soutien c'est pour cela, mes chers collègues, que je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de délibération. Merci. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 – 26251 - Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros

RAPPORTEURE : M.ROY donne lecture du dossier : « Merci Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, il s'agit de l'attribution de subventions pour trois associations d'anciens combattants de notre arrondissement.

La première subvention a pour objet la participation au fonctionnement général pour la fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA) pour un montant proposé de 600 €.

Je voudrais profiter de cette subvention pour avoir une pensée pour son vice-Président et ancien Président, Monsieur Raymond COMTE, qui vient de décéder fin mai dernier. Monsieur COMTE n'a jamais ménagé ni ses forces, ni son temps pour le bon fonctionnement de cette association. Son décès est une grande perte pour le monde des anciens combattants.

La deuxième subvention concerne la présentation de l'exposition 'la tragédie des Harkis' dans les centres sociaux et les MJC de l'association des frères d'armes HONNEUR ET PATRIE.

Une exposition de cette association à propos des Harkis et de leurs familles a été présentée dans notre Mairie en mars 2016. Cette subvention a un montant proposé de 1 350 €.

La troisième subvention concerne la participation aux frais de visite, notamment du CHRD et du Fort de Bron, pour l'association des anciens combattants et victimes de guerre de l'équipement. Cette demande de subvention de cette association permet de nous souvenir des réseaux NAP (noyautage des administrations publiques) dont les membres du Ministère de l'équipement faisaient partie. Chaque année, cette association rend hommage à Maurice PORTAFAY, Directeur au Ministère de l'équipement, qui fut arrêté en juillet 44, dans son bureau 33, rue Moncey, par la Gestapo pour faits de résistance et fusillé sur le terrain d'aviation de Bron. La subvention proposée est de 400 € mais au travers de ce rapport, je voudrais rappeler tout le rôle qu'ont ces associations pour le devoir de mémoire et toutes les difficultés qu'elles éprouvent à conserver et à trouver de nouveaux porte-drapeaux. Pour autant, ces associations gardent la volonté de participer aux commémorations de notre Mairie. Ces subventions permettent aussi de reconnaître l'importance de ces associations.

Je vous remercie d'approuver ces propositions de subvention. »

T. PHILIP : « Merci beaucoup. Merci d'avoir rappelé la mémoire de Monsieur COMTE. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 – 26227 - Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Ecoles sur le Projet de Réussite Educative (PRE) 2017

RAPPORTEUR : Y. BEN HAYOUN donne lecture du dossier : « Oui Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, il s'agit d'une délibération que nous voyons revenir chaque année puisqu'elle concerne la convention entre la ville de Lyon et la caisse des écoles précisément au sujet du programme de réussite éducative qui existe depuis 2005 et qui a vocation à prendre en charge de manière individuelle et de construire des parcours de réussite pour les enfants les plus en difficulté en quartier politique de la ville. Il s'agit précisément de l'école Painlevé en ce qui nous concerne et donc d'un certain nombre d'actions portées par la ville et par le programme de réussite éducative, d'où cette convention qui permet de clarifier le bon fonctionnement des uns et des autres.

Je vous remercie de bien vouloir adopter ce rapport »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 – 26344 - Attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 224 800 euros – Enveloppe "Casino" et "fonctionnement école de musique" - Participation financière du Grand Casino de Lyon - Groupe Partouche - à la politique culturelle de la Ville de Lyon - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI donne lecture du dossier : « Oui Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme vous le savez, le grand Casino de Lyon le Pharaon a signé une convention avec la ville de Lyon pour intervenir dans le secteur culturel et ce premier rapport concerne le secteur « fonctionnement école de musique » et nous sommes concernés par une école qui nous est chère ici, « Harmonie Montchat Monplaisir » avec une subvention de 2 000 €.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour cette subvention. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 – 26319 - Programmation de la Fête de la Musique 2017 - Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 380 euros - Approbation de conventions types

RAPPORTEUR : J. MALESKI donne lecture du dossier : « Oui la fête de la musique c'est terminé, c'était le 21 juin comme partout en Europe. Vous avez ici des demandes de subventions pour quatre manifestations :

- la salle des Rancy,
- l'association BAILA CONMIGO qui nous avait proposé une scène sur le square Bir Hakeim,
- une association MUSIQUE DANS LA VILLE qui est intervenue sur le square Marie Perrin,
- l'association TAVERNE GUTENBERG que l'on ne présente plus ici dans l'arrondissement.

Il y avait d'autres lieux aussi où nous pouvions voir des manifestations : à la bibliothèque municipale, sur la place Charles de Gaulle, place Aristide Briand mais j'ai promis à Monsieur BERA de faire court donc je ne vous donnerai pas toutes les manifestations du 3^{ème} arrondissement.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour ces subventions et ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 – 26304 - Attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'Association Lamartine pour l'organisation de la 5e édition du festival "Lamartine à la plage", du 22 au 24 septembre 2017.

RAPPORTEUR : J. MALESKI donne lecture du dossier : « L'association Lamartine cette année nous présente sa 6^{ème} édition pour son festival « Lamartine à la plage ». La date, comme l'année dernière, a été décalée au mois de septembre, vers la fin du mois, puisque tous les arrondissements avaient des forums durant les trois premières semaines. Nous avons donc convenu qu'il serait bien de faire un événement vers la fin du mois de septembre. Il avait connu un grand succès l'année dernière. Reconduction donc de cet événement fin septembre. L'année prochaine, a priori, le festival n'aura pas lieu sur ce tènement, mais dans le nouveau tènement rue Pionchon.

Je vous demande bien évidemment de voter favorablement pour cet événement culturel qui rassemble de plus en plus d'habitants de notre arrondissement, puisque l'année dernière ce sont plus de 2 500 personnes qui se sont rendues à ce festival. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

15 – 26286 - Attribution de subventions de fonctionnement à 11 associations du secteur arts visuels, du cinéma et du secteur lecture pour un montant global de 47 800 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC et approbation d'une convention d'application

RAPPOrTEUR : J. MALESKI donne lecture du dossier : « Ce sont des subventions dans le cadre du fonds d'intervention culturelle avec plusieurs secteurs. Ici nous sommes dans le secteur « art visuel » avec une demande de subvention pour la Taverne Gutenberg qui devient un haut lieu de l'art contemporain dans la métropole. Ce n'est même plus dans l'arrondissement, mais carrément dans la métropole, puisque le rayonnement de ce lieu est énorme. Également pour l'espace Hillel que l'on ne présente plus, qui termine demain soir sa 6^{ème} édition du festival des cultures juives et là, la subvention demandée était pour une pièce absolument exceptionnelle, que j'ai eu le privilège de voir : Amok ou le fou de Malaisie, une pièce de Stéphane Sweig qui a été jouée en lever de rideau de ce festival. Petite parenthèse : demain soir, il y a une présentation d'une œuvre d'Albert Cohen qui s'appelle « Ô Frères humains » à l'hôtel de ville et cette œuvre devait être lue par Valentin Traversi, metteur en scène et auteur compositeur très connu sur Lyon, mais hélas celui-ci nous a quitté il y a une quinzaine de jours. Donc cette soirée lui sera dédiée demain soir.

Donc une demande de subvention pour l'espace Hillel pour un montant de 3 500 euros que je vous demande bien évidemment de voter. »**Monsieur le Maire met le rapport aux voix.**

ADOpte A L'UNANIMITE

16 – 26284 - Attribution de subventions de fonctionnement à 4 associations du secteur arts numériques pour un montant global de 18 000 euros sur le Fonds d'Intervention Culturel – FIC

RAPPOrTEUR : J. MALESKI donne lecture du dossier : « Toujours le fonds d'intervention culturelle. Ici le secteur « art numérique », comme vous avez dit Monsieur le Maire, avec une association très connue, « ADN » qui a son siège rue d'Arménie dans notre arrondissement pour un montant de 5 000 €.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 – 26236 - Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 142 000 euros - Approbation d'une convention avec la compagnie Propos

RAPPOrTEUR : J. MALESKI donne lecture du dossier : « Alors donc la danse et le cirque, deux associations concernées : l'association hiphop de Lyon qui a son siège rue de la Rize et ce pour un montant de 5 500 €. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 – 26234 - Attribution de subventions de fonctionnement à quinze associations du secteur des musiques actuelles sur l'enveloppe FIMA pour un montant global de 132 000 € - Approbation de conventions avec les associations After Effects, RESEAU et MJC Presqu'île Confluence

RAPPOrTEUR : J. MALESKI donne lecture du dossier : « Encore là aussi une association que l'on connaît bien et qui a une certaine renommée dans le cadre de la musique actuelle : c'est DE L'AUTRE CÔTÉ DU PONT, 25 cours Gambetta qui demande une subvention de 2 000 €. »

P. BERAT : « Oui juste une question. Justement on connaît bien cette association, cela fait plusieurs années qu'on la subventionne. La question que je pose c'est que vu le succès de cette salle de concert, est-ce qu'il y a un moment où elle peut voler de ses propres ailes et où le soutien public doit

s'arrêter ? Le soutien public est là pour initier des choses, mais à partir du moment où cela marche bien on peut arrêter de le soutenir. Donc là c'est un peu une subvention récurrente. Cela va être récurrent pendant longtemps, ou bien il y a un moment où la salle pourra tourner toute seule ? »

J. MALESKI : « Alors c'est récurrent comme toutes les autres subventions que vous avez votées au préalable. Toutes les subventions sont des subventions que nous reconduisons chaque année. Alors cette association effectivement demande une subvention comme les autres. Elle est reconduite parce que les propositions sont de qualité, et les subventions ne sont pas arrêtées si rapidement.

P. BERAT : « C'est une salle de spectacles quand même, donc il y a des salles de spectacles privées aussi. Est-ce qu'on n'est pas exactement dans le même schéma qu'une association théâtrale ? »

J. MALESKI : « Écoutez, je vais vous présenter par exemple le vote de l'association pôle théâtre Tête d'Or. C'est une salle de spectacles totalement privée qui chaque année a une subvention et qui aussi demande à la collectivité une subvention.

P. BERAT : « C'est assis sur un projet ; quand vous nous faites voter sur la Tête d'Or on sait pour quel projet, tandis que là pour cette association, on ne vote pas sur un programme. Je trouve qu'on est un peu sur une subvention récurrente liée à du fonctionnement et que cela gagnerait quand même à ce que cela soit plus lié à ce moment-là à des actions un peu identifiées.

J. MALESKI : « L'association DE L'AUTRE COTE DU PONT est essentiellement de la diffusion de jeunes artistes et de la promotion de jeunes artistes. Le programme c'est la promotion de jeunes artistes donc voilà le programme qui est soumis à notre vote. C'est un secteur émergent. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – 26211 - Attribution de subventions de fonctionnement à 38 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du Théâtre pour un montant global de 281 000 euros (FIC) - Approbation de conventions

RAPPORTEUR : J. MALESKI donne lecture du dossier : « Le théâtre, trois compagnies. J'ai déjà abordé un peu le sujet tout à l'heure. Le théâtre Tête d'Or nous demande une subvention pour des spectacles essentiellement pour enfants.

Ensuite nous avons l'association Lamartine qui nous demande, pour un volet de son action, une subvention à hauteur de 2 000 €.

La compagnie AntepriMA, avec sa responsable Antonella AMIRANTE, qui a fait un excellent travail avec une pièce exceptionnelle, « Du piment dans les yeux », traitant de l'immigration. Elle a été présentée à l'espace Albert Camus pour un montant de 1 500 €.

Autre compagnie Nino d'Introna qui a son siège 6, rue de la Part dieu.

J'avais oublié le groupe Fantômas 24, rue de l'église dans le 3^{ème} arrondissement.

Je vous demande de voter favorablement pour ces subventions.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

20 – 26315 - Attribution d'une subvention de 28 000 euros à l'Association Lyon VTT pour l'organisation de la 15^e édition de "Lyon Free Bike", le dimanche 10 septembre 2017 - Approbation d'une convention mixte.

RAPPORTEUR : A. ACHACHE donne lecture du dossier : « je vous remercie Monsieur le Maire. Je vais essayer d'être aussi clair et concis que mon collègue Monsieur MALESKI.

Il s'agit d'une subvention de 28 000 € pour l'association Lyon VTT qui organisera la Lyon Free Bike pour la 15^{ème} édition et qui comme chaque année, passera par le 3^{ème} arrondissement et notamment sur les berges du Rhône.

Je vous demande de voter favorablement pour ce projet. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

21 – 26312 - Attribution d'une subvention de 15 000 euros au Comité Départemental de la Retraite Sportive du Rhône et de Lyon Métropole, pour l'organisation de la 2e édition du "Nordic Walk in Lyon", le samedi 7 et dimanche 8 octobre 2017.

RAPPORTEUR : A. ACHACHE donne lecture du dossier : « Le comité de La Retraite Sportive située sur le boulevard Vivier Merle, qui pour la 2^{ème} année consécutive organisera la Nordic Walk in Lyon, je suis désolé pour les anglophobes mais c'est le titre qu'ils ont souhaité donné à cette évènement. nous sommes plutôt sur une journée de marche nordique répartie sur le week-end des 7 et 8 octobre avec plusieurs niveaux. La première édition en 2016 avait recueilli un franc succès, et on espère qu'ils feront encore mieux cette année. Je vous demande de voter favorablement pour ce projet pour un montant de 15 000 € et pareil pour le 3^{ème} arrondissement ce sera sur les berges du Rhône. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

22 – 26311 - Attribution d'une subvention de 3 000 euros à l'Association "La Rage" pour l'organisation de la 8e édition de "BMX Street Station", les samedi 7 et dimanche 8 septembre 2017.

RAPPORTEUR : A. ACHACHE donne lecture du dossier : « C'est une association que nous avons un peu lancée dans cet arrondissement. Elle faisait sa journée de démonstration de BMX sur la place Charles Béraudier, et s'est essayée sur l'ensemble de la ville, mais reste quand même sur ses premiers amours dans le 3^{ème} arrondissement. Elle passera donc le samedi 7 et dimanche 8 septembre place Charles de Gaulle pour nous et square Jussieu.

Je vous demande de voter favorablement pour cette organisation de compétition de 3 000 €. »

A. QUESSADA : « Oui aucune malice dans ma question mais simplement une petite curiosité. L'an dernier, cette association bénéficiait d'une subvention de 4 000 €. Elle est en diminution. Il y a une raison particulière ? »

A. ACHACHE : « C'est une association que nous avons un peu lancée dans cet arrondissement. Elle faisait sa journée de démonstration de BMX sur la place Charles Béraudier, et s'est essayée sur l'ensemble de la ville, mais reste quand même sur ses premiers amours dans le 3^{ème} arrondissement. Elle passera donc le samedi 7 et dimanche 8 septembre place Charles de Gaulle et square Jussieu pour le volet 3^{ème} arrondissement.

Je vous demande de voter favorablement pour l'organisation de cet évènement pour un montant de 3 000 €. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

23 – 26280 - Attribution d'une subvention de 1 000 euros à l'Association "Lyon Métropole Handibasket Club" pour sa participation à la phase finale du Championnat de France à Lille, les 6 et 7 mai 2017

T. PHILIP : « Est-ce que ce sont eux les champions de France ? »

RAPPORTEUR : A. ACHACHE donne lecture du dossier : « Oui vous suivez bien l'actualité sportive de votre arrondissement. Il s'agit de l'association que vous aviez souhaité créer il y a quelques années et qui ont fait leur petit bout de chemin puisqu'ils sont champions de France 2017. Ils sont montés dans la division la plus haute en handi basket pour la prochaine saison à venir. Là c'est une petite subvention pour les aider dans leurs déplacements pour cette finale qui a eu lieu à Lille les 6 et 7 mai passés. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

24 – 26175 - Les Lions du Sport - Attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros aux associations sportives de proximité

RAPPORTEUR : A. ACHACHE donne lecture du dossier : « Un modèle que je ne présente plus puisqu'on l'a régulièrement. Simplement vous dire que cette subvention attribuée dans le cadre des Lions du Sport, concerne dans le 3^{ème} arrondissement pour :

- l'association KYOKUSHINKAI, située rue du Pensionnat, qui fait du sport de combat et qui a organisé un championnat d'Europe le mois dernier.
- l'association du tir sportif lyonnais pour un montant de 1 000 €, afin de les aider dans la formation de leurs arbitres. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

25 – 26321 - Lyon 3e - Renouvellement de la convention d'occupation temporaire du domaine public accordée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon autorisant la mise à disposition d'un terrain pour les besoins d'un jardin partagé sis rue Jeanne Hachette - Parcelle AZ 284- N° EI 03 390

RAPPOrTEURE : L. BRIATTE donne lecture du dossier : « Je vais présenter ensemble, les délibérations numéros 25 et 26.

Il s'agit du même terrain que celui situé au 30, rue Jeanne Hachette et de domanialité Métropole, donc du domaine public de voirie. En fait, la métropole est propriétaire ; elle a une convention avec la ville de Lyon qui elle-même, a une convention avec l'association des « Coccinelles de Sans-Souci » qui gère depuis 2012 le jardin partagé avec un grand succès. Comme chacun sait, les jardins partagés sont vraiment des lieux de rencontres et d'éducation, de promotion de biodiversité. La spécificité sur ce jardin, est qu'il y a un vrai effort apporté à l'accessibilité, avec des bacs installés pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées.

Donc il y a une convention qui va jusqu'en 2017 et l'autre jusqu'en 2023.

Le terrain a une valeur indicative estimée à 3 550 €.

Je vous demande de bien vouloir approuver ces deux délibérations.

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

26 – 26246 - Jardins partagés – convention d'occupation temporaire avec l'association « Les Coccinelles de Sans-Souci » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 30 rue Jeanne Hachette à Lyon (3ème arrondissement), sur un terrain relevant du domaine public de voirie - Approbation et autorisation de signature de la convention

RAPPOrTEURE : L. BRIATTE

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

27 – 25710 - Rapport d'activité de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon – Années 2014/2016 – Secrétariat de la Ville de Lyon – Mission Egalité

RAPPOrTEURE : A. BARIOZ PLANCHE donne lecture du dossier : « Oui bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs. Concernant le rapport d'activité de la Commission communale pour l'accessibilité de la ville de Lyon, je tiens à vous rappeler que celui-ci a été créé suite à la loi de 2005, relative à l'égalité des droits et des chances pour la participation à la citoyenneté des personnes en situation d'handicap. Il faut savoir que dans les communes de plus de 5 000 habitants, il y a une obligation de créer cette Commission communale pour l'accessibilité, que nous appelons CCA. Elle est composée notamment des représentants de communes, d'associations, et d'organismes divers et variés, de tout type d'handicap.

Cette Commission dresse le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en place de l'accessibilité existante, comme par exemple, lorsque vous prenez le métro, sachez qu'on a changé plusieurs fois les lumières et ce qui est au sol, pour rendre l'accessibilité meilleure.

Elle est destinataire des projets d'agenda d'accessibilité qu'on appelle l'ADAP.

Le rapport de la Commission communale pour l'accessibilité est présenté chaque année au conseil municipal, puis est transmis à l'État par le département au Président du conseil départemental, au conseil départemental ou de la métropole. C'est le Maire qui préside cette fameuse Commission.

Pour les communes de moins de 5 000 habitants, il est possible d'en créer une, mais sur volontariat bien évidemment.

Sur la composition de cette fameuse Commission communale d'accessibilité, elle a changé plusieurs fois notamment suite à une ordonnance de septembre 2014.

Aujourd'hui, ses représentants sont deux associations de personnes âgées, des représentants d'associations de cyclistes, des personnalités qualifiées représentatives des universités et aussi des représentants des acteurs économiques, comme la chambre de commerce et d'industrie. Elle peut évoluer également à l'avenir. Aujourd'hui, elle compte 138 membres, 62 associations ou organismes, 4 représentants parmi les adjoints au Maire et adjoints au Président, 1 représentant élu de chaque Maire d'arrondissement soit 9 personnes.

Avec cette Commission, plusieurs groupes de travail ont été créés afin de faire des bilans et par la suite évidemment, des actions.

Pour la mise en œuvre de l'agenda de l'accessibilité programmé, aujourd'hui pour la ville de Lyon c'est 670 ERP, 170 installations ouvertes au public comme par exemple pour plus de visibilité les bibliothèques mais aussi les écoles.

Il a été adopté par délibération lors d'un conseil municipal de septembre 2015 sa mise en œuvre pour une durée de 9 ans, séquencée sur des périodes de 3 ans.

Il a été élaboré dans un objectif qui vise à rendre accessible aux personnes en situation d'handicap, dès la première période, donc dès 2005, de manière équilibrée et progressive, un ensemble d'ERP constitués de crèches, d'écoles, de centres sociaux, de parcs et équipements sportifs, notamment.

Encore une fois, nous sommes tous et toutes potentiellement face à ces problèmes d'handicap, que cela soit dans les équipements publics ou semi publics ou dans la rue.

Son financement sur 9 ans représente 38 570 000 €.

Par exemple, l'accueil des enfants en situation d'handicap dans les écoles de la ville se fait de manière inclusive.

Les accueils de loisirs associés à l'école participent aussi au projet intitulé « Vivre ensemble » et cela se traduit dans chaque arrondissement de la ville de Lyon dont le 3^{ème} bien évidemment.

Il est conduit depuis 2003 en partenariat avec l'État, car il concerne l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation d'handicap, non seulement durant le temps scolaire mais aussi sur le périscolaire.

Des actions de sensibilisation permettant de mieux intégrer au groupe l'enfant en situation d'handicap unique ou pluriel sont mises en place depuis plusieurs années

Évidemment, dans le cadre de la Commission, il a été mis en place des formations pour les encadrants de la vie scolaire, mais aussi pour les Directeurs et Directrices d'accueil de loisirs. Sur ce sujet, la ville de Lyon a fortement avancé et est même en avance par rapport à beaucoup de villes de France.

Le présent rapport d'activité est adopté en séance plénière de la Commission communale d'accessibilité au mois d'avril dernier et sera transmis aux représentants de l'État dans le département, au Président de la métropole, au conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport. Je me permets d'insister là-dessus.

Sachez que la ville de Lyon – ce n'est pas en rapport mais je vous le dis quand même – est encore une fois très en avance car dès 2005, elle s'est emparée de ces questions d'accessibilité ce qui n'a pas été le cas de toutes les villes de France qui ont aujourd'hui parfois du retard sur les questions d'accessibilité.

La moyenne en France pour les villes est environ 10 % de personnes en situation d'handicap et à Lyon sachez qu'on est sur une moyenne de 14 %. Pourquoi ? Parce que beaucoup de gens des milieux ruraux mais aussi d'autres villes viennent à Lyon justement parce qu'on est en avance, très bien équipés sur l'accessibilité et que nous travaillons constamment notamment avec ma collègue Thérèse RABATEL à améliorer l'accessibilité en partenariat avec les associations.

Le rapport fait 26 pages j'ai donc essayé d'être concise. Je vous invite cependant vivement à le lire parce que vous trouverez plein d'informations très intéressantes. Je vous demande chers collègues et

Monsieur le Maire d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

28 – 26155 - Lyon 3e - Avenant à la convention tripartite Ville de Lyon / Grand Lyon / Hospices Civils de Lyon portant sur l'attribution d'une subvention au projet de modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot - Opération 03SEHEH, programme 00001, AP 2014-1

RAPPORTEUR : T. PHILIP donne lecture du dossier : « C'est un rapport assez technique. Il concerne une convention tripartite entre la ville de Lyon, les Hospices Civils de Lyon et la métropole. Pour faire simple, la ville avait décidé de verser en 2014 20 millions d'euros, la métropole également. En 2016, on a constaté un léger retard dans l'exécution des travaux ce qui fait que la ville de Lyon n'a versé que 6 150 000 € alors qu'elle aurait dû verser 4 millions de plus, ce qui représentait 20 % de la subvention. Donc la convention que l'on vous demande d'approuver c'est de mettre en cohérence la subvention de la métropole et celle de la ville de Lyon et de verser à la fin des travaux les 4 millions en question. »

P. HUGUET : « Oui très brièvement Monsieur le Maire juste pour dire que je ne participerai pas au vote »

T. PHILIP : « Très bien »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

P. HUGUET NPPV

29 – 26374 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation de travaux d'investissement

RAPPORTEURE : C. PANASSIER donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, chers collègues, vous avez tous lu le rapport.

Pour le 3^{ème} arrondissement, il concerne quelques travaux d'investissement dans deux écoles : l'école Laurent Mourguet pour des travaux de clôture et le groupe scolaire Paul Bert pour le même type de travaux.

Il concerne aussi l'auditorium Maurice Ravel pour le réaménagement de locaux, la modification de façades et la mise en peinture de la billetterie ; en fait cela concerne vraiment le fond de la place Charles de Gaulle et c'est une intervention qui doit se faire en lien avec l'activité BMX »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

30 – 26356 - Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription d'un emprunt d'un montant total de 214 766,00 euros relatif à une opération de requalification des espaces extérieurs située 38-42-42 bis, rue Feuillat à Lyon 3e.

RAPPORTEUR : C. PANASSIER donne lecture du dossier : « Ce rapport concerne une garantie d'emprunt à Alliade Habitat pour les réaménagements des espaces extérieurs de la rue Feuillat.

Je vous remercie d'approuver ce rapport »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

31 – 26328 - Lyon 3e / Villeurbanne - Acquisition à titre onéreux d'un bien immobilier, sis 9 rue Pionchon à Lyon 3e et 8/10 rue du 14 juillet à Villeurbanne, à Mme Nicole Guichardon, épouse Rivier - EI 03430 et 99077 - Numéros d'inventaire 03430 A 001, 03430 B 001, 03430 T 001-01, 99077 A 001, 99077 B 001, 99077 T 001-01 - Opération 03430001 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 "Aménagements groupes scolaires 2015-2020", programme 00006

RAPPORTEUR : C. PANASSIER donne lecture du dossier : « Ce rapport n'est pas tout à fait nouveau. Nous sommes dans la continuité de nos acquisitions sur le tènement Pionchon. Il s'agit là de deux maisons, d'un appartement, de trois garages et d'un local professionnel que nous acquérons sur ce

tènement pour un montant de 524 500 €.

Je vous remercie d'accepter ce rapport. »

P. BERAT : « Oui merci Monsieur l'adjoint. Je suis un peu gêné sur ce rapport. On en a parlé au dernier conseil, ces acquisitions étaient motivées par la présence d'un emplacement réservé et par le fait que sur cet emplacement réservé, un nouveau groupe scolaire devait être créé. Monsieur le Maire, vous-même lors du dernier conseil, vous nous avez dit qu'en fait, il n'y aurait pas de groupe scolaire à cet endroit, que vous aviez l'intention de le faire ailleurs. Du coup, au point de vue juridique, cela pose quand même un problème puisqu'on acquiert des biens pour une finalité que nous ne connaissons pas.

Certes c'est encore au PLU, mais on a bien compris dans les intentions politiques, qu'il sera fait autre chose et donc au plan juridique c'est quand même un peu limite à mon avis. On ne participera pas au vote sur ce dossier. »

C. PANASSIER : « C'est vrai que c'est au PLU et c'est effectivement inscrit en ER « équipement scolaire » aujourd'hui. On sait très certainement que cela sera un équipement public, peut-être pas une école mais un équipement socioculturel. Dans tous les cas il y aura toujours une vocation publique sur ce tènement, même s'il est vrai que ce ne sera probablement plus un groupe scolaire. On ne peut pas le faire figurer autrement puisqu'on se doit d'être réglementairement en phase avec le PLU comme vous l'avez signalé. »

T. PHILIP : « On peut nuancer quand même un petit peu les choses. On a dit que l'équipe du 3^{ème} pense que ce n'est pas la meilleure solution de faire une école supplémentaire à cet endroit car nous pensons qu'il vaudrait mieux le faire sur Pompidou, en le rénovant. Maintenant l'arbitrage n'est pas fait et on sait qu'il y aura besoin d'un équipement scolaire. Je pense que dans le nouveau PLU que l'on votera au Grand Lyon, il y aura une modification pour en faire un emplacement public. Il y a tellement peu de foncier dans le 3^{ème} que quand on a l'occasion d'acquérir pour des choses publiques, il me semble que cela en vaut la peine. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

NPPV Elus du Groupe LES REPUBLICAINS ET APPARENTES - ENSEMBLE POUR LYON (P. BERAT + P. HUGUET, L. LASSAGNE)

32 – 26049 - Lyon 3e - Cession à titre onéreux du volume n° 23 situé en rez-de-chaussée de l'ensemble immobilier "Le Clip", 81-85 cours de la Liberté, au profit de M, Jean-Philippe Costet et Mme Coralie Royer épouse Costet - El 03370 - N° inventaire 03370 A 001

RAPPORTEURE : C. PANASSIER donne lecture du dossier : « Le gestionnaire du SUPER U au rez-de-chaussée du Clip, cours de la Liberté, nous a fait savoir qu'il souhaitait agrandir son commerce et le moderniser. Il a donc déjà acquis un commerce voisin. ET, il nous a sollicités pour acquérir les toilettes municipales, fermées depuis plus d'un an et demi pour des raisons de sécurité.

La ville de Lyon a accepté de vendre ses toilettes municipales pour un montant de 44 000 €.

Cela va lui permettre effectivement d'agrandir son commerce et surtout, dans le cadre du réaménagement de Moncey et de la meilleure attractivité de la place Ballanche, d'améliorer le linéaire du SUPER U côté place Ballanche.

Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

Questions diverses.

T. PHILIP : « Monsieur BERAT avait une question écrite. »

P. BERAT : « Oui merci Monsieur le Maire. Très rapidement c'est une question écrite sur la délimitation des bureaux de vote.

On a tous, pendant ces quatre dimanches, rencontré pas mal de personnes qui venaient voter. Un

certain nombre nous ont fait part de leur mécontentement sur la répartition des lieux de vote.

Le découpage est récent. Je pense que s'il a eu pour vertu d'équilibrer les bureaux de vote, de faire qu'il y ait à peu près 1 000 votants dans chaque bureau, je crains qu'il ait été fait parfois de façon un peu technocratique, administrative en regardant sur un plan et en traçant des carrés de façon un peu arbitraire.

Il se trouve qu'il y a un certain nombre de cas un peu aberrants, notamment sur le 3^{ème} Est.

Je donne trois exemples :

- les gens au nord de la rue Pierre Bonnaud, situés juste devant l'école Condorcet, sont envoyés pour voter soit à Anatole France, soit à la rue Louise. Quand on connaît la topographie de Montchat c'est en bas dans la plaine. Quand on a des difficultés à se déplacer ce n'est pas forcément évident ;
- deuxième exemple, secteur de la rue du Dr Bonhomme et du Dr Rebatel, les gens votaient jusqu'à peu à l'école Rebatel, juste en face de chez eux et parce qu'on a ramené d'autres bureaux de vote, maintenant on les emmène à Nové Jossierand qui est quand même assez loin. On y a concentré beaucoup de bureaux de vote, alors que c'est un endroit très difficile d'accès pour des personnes qui ont des problèmes pour se déplacer ;
- les gens de la rue Jules Verne et de la rue Feuillat qui ont un bureau de vote juste devant chez eux et qu'on envoie voter à Elsa Triolet, alors que d'autres personnes plus à l'ouest viennent voter à Jules Verne.

Je crois que ces situations sont mal comprises chez certaines personnes – je l'ai vu très concrètement – ils nous disent : « La prochaine fois on ne viendra pas voter, c'est une cause d'abstention » etc.

On connaît nos soucis d'inciter au vote, notamment pour les personnes qui ont des soucis pour se déplacer et je pense qu'il serait bien de reprendre ce découpage.

On a deux ans pour le faire, nous ne sommes pas dans l'urgence, nous pouvons modifier cela en tenant compte cette fois, des temps de parcours et de la facilité à se déplacer ce qui, à mon avis, n'a pas été fait lors du dernier découpage. »

T. PHILIP : « Alors merci c'est effectivement une question qui est discutée.

Comment a été fait en 2014 le découpage de sept nouveaux bureaux de vote rendu obligatoire par l'augmentation de la population ?

On s'est appuyé sur l'application Google Maps qui permet de procéder à un découpage égalitaire. La règle est de mettre l'ensemble des électeurs à une distance maximum de 15 minutes à pied de leur bureau de vote.

Il n'est pas possible de prendre en compte l'âge des électeurs pour le découpage ; d'ailleurs cela serait considéré comme une discrimination.

Alors, il a fallu par ailleurs tenir compte du découpage des cantons et aussi des circonscriptions.

En 2014, on ne devait pas transférer d'électeurs d'un canton à un autre ou d'une circonscription à une autre. Avec la création de la métropole en 2015 on n'a plus la contrainte des cantons, mais on a toujours la contrainte des circonscriptions.

Enfin, pour ce qui concerne l'abstention, le taux de participation aux présidentielles semble attester que ce n'est pas obligatoirement la seule explication de l'abstention.

On a regardé avec précision les exemples que vous citez. En sachant qu'on est tout à fait d'accord d'étudier pour 2019, les possibles ajustements des périmètres géographiques de certains bureaux de vote, dans le cadre des contraintes légales, ainsi qu'éventuellement la création de nouveaux bureaux de vote nécessitée par le développement démographique ; il faut le faire en concertation avec la Préfecture. On peut travailler pendant l'année 2018. Je vous donnerai l'ensemble de la réponse qu'on m'a faite qui est très technique.

Sur les habitants de la rue Bonnaud qui votent en bas de Montchat, vous dites qu'ils sont en face de Condorcet. C'est vrai, mais ces électeurs n'ont pas bougé lors du découpage du 2015. Ils votaient à Viala ou Anatole France, à 10 minutes à pied, et ils votent toujours au même endroit à 10 minutes à pied.

Cette année, vous avez peut-être pu constater que nous avons changé de salle les deux bureaux de

vote de l'école Condorcet pour les installer dans une salle plus grande. Pour le moment, on ne peut pas y installer un troisième bureau de vote sur le plan légal, c'est pourquoi il n'y a pas eu de modifications pour ces habitants qui votent là où ils ont toujours voté.

Les habitants de la rue Feuillat ou de la rue Jules Verne qui votent dans le centre de Montchat, alors qu'ils ont un bureau de vote à Jules Verne : ces électeurs qui habitent côté est de la rue Feuillat et côté ouest entre le cours Albert Thomas et la rue du Docteur bonhomme votaient avant 2015 à l'école Louise qui était à 16 minutes de marche. Ils votent désormais à Rebatel à 6 minutes à pied.

En 2015, tous ces électeurs ont été rapprochés hormis ceux habitant côté ouest de la rue Feuillat, entre la rue Elie Paris et l'avenue Lacassagne, qui sont désormais à 7 minutes de marche de leur bureau de vote alors qu'auparavant ils étaient à 4 minutes.

Pour Rebatel /Bonhomme, le site de Nové Josserand est de plain-pied et le portail de la cour sur la rue du Professeur Sisley étant constamment ouvert, les électeurs gagnent 3 minutes de trajet en moins.

L'école Rebatel est trop petite et les deux bureaux de vote qui y sont ne permettent pas d'en accueillir de nouveaux.

Il faut savoir que les habitants de la rue du Docteur Rebatel ont vu leur temps de trajet s'allonger de 3 minutes c'est vrai, mais c'est passé de 4 à 7 et ils sont toujours dans les 15 minutes.

Je peux vous donner la totalité de la réponse qui m'a été faite point à point. On peut discuter, faites des propositions sur l'année 2018 pour avoir éventuellement des modifications en 2019. Ce n'est pas simple parce qu'il y a tout un tas de contraintes, mais personne n'est contre d'essayer les choses si on peut le faire. Je vous donnerai la réponse complète et si vous avez des propositions précises, faites-les, elles seront étudiées avec la Préfecture pour voir si on peut répondre favorablement à certaines d'entre elles. »

P. BERAT : « Je pense que c'est souhaitable parce que les arguments que vous sortez là, enfin les gens qui vous les ont exprimés, je ne pense pas que vous arriviez à les convaincre avec ces temps de trajet etc. »

T. PHILIP : « La loi c'est la loi ; la seule chose qui ne me convainc pas moi c'est quand je regarde le taux de participation dans ces bureaux de vote aux présidentielles et aux législatives. Je suis obligé de me dire que ce n'est pas que la distance qui est en cause dans l'absentéisme. »

P. BERAT : « On peut quand même chercher à rendre service aux citoyens »

T. PHILIP : « Pas de problème »

P. BERAT : « Ces trois cas que j'ai cités qu'ils datent du dernier découpage ou d'avant, ce sont quand même des situations aberrantes ; quand vous êtes chez vous, que vous voyez le bureau de vote devant votre immeuble et qu'on vous envoie, qu'on vous oblige, à prendre votre voiture pour aller à 500 mètres ou 1 kilomètre. C'est vécu comme une situation administrative aberrante, donc soit on essaie de les résoudre, soit on dit que c'est un fait et on se réfugie derrière les textes. Je vous ai rapporté ce message : il faut arriver à simplifier et rendre les choses lisibles »

T. PHILIP : « Très bien il y a 58 bureaux de vote et c'est très complexe.»

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20.